



Bière, le 14 décembre 2024

**CONSEIL COMMUNAL
BIÈRE**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE
BIÈRE du mardi 10 décembre 2024**

Présences : 30 membres

I. Préavis N° 08/24 : Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

- vu le préavis municipal N° 08/24 du 17 octobre 2024
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide par 29 oui :

D'adopter le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

II. Préavis N° 09/24 : Modification du règlement du Conseil communal

- vu le préavis municipal N° 09/24 du 16 octobre 2024
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide par 28 oui et 1 abstention :

D'approuver les modifications du règlement du Conseil communal tel que présenté et amendé.

III. Préavis N° 10/24 : « Rémunération des Conseiller(ère)s et des indemnités de la/du Secrétaire du Conseil communal »

- vu le préavis municipal N° 10/24 du 16 octobre 2024
- entendu le rapport de la Commission des finances
- attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide par 28 oui et 1 abstention :

De rémunérer les Conseiller(ère)s, le/la Président(e) et le/la Secrétaire du Conseil communal selon les tarifs proposés, et ce dès le 1er janvier 2025.